

Notre Collège

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

9 mai 2005

Les Libéraux doivent protéger les droits des francophones et non pas se cacher derrière les tribunaux

TORONTO- Des francophones du centre sud-ouest (CSO), au nom du groupe *Notre Collège*, qui vise au rétablissement d'un collège postsecondaire francophone entièrement autonome dans la région, demandent à la ministre des Affaires francophones, Madeleine Meilleur, d'arrêter de se cacher derrière les tribunaux et d'agir maintenant afin de protéger les droits des francophones de la région.

Notre Collège a reçu, vendredi, une copie d'une lettre de M^{me} Meilleur (adressée à Leah Casselman, présidente du Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario) qui justifie son refus d'examiner le dossier du Collège des Grands Lacs au motif que la cause est actuellement devant les tribunaux. Le groupe a été également incapable d'obtenir une rencontre avec la ministre de la Formation et des Collèges et Universités, Mary-Anne Chambers, pour discuter de ce dossier.

Mikhaël Missakabo, porte-parole du mouvement *Notre Collège*, a aussitôt réagi à la lettre de la ministre Meilleur. « On aurait voulu une solution politique. On n'avait pas prévu que les Libéraux continueraient d'appuyer la décision inconsidérée des Conservateurs de Mike Harris, et de se cacher derrière les tribunaux. »

« Les tribunaux n'empêchent pas la ministre de parler à ses collègues et de lutter pour les francophones, non seulement les francophones de l'Est et du Nord, mais nous aussi. On compte actuellement des milliers d'étudiant-e-s francophones au niveau secondaire dans le CSO, et rien n'est pour ainsi dire fait pour les inciter à poursuivre leurs études postsecondaires en français, dans un environnement vraiment propice à leur épanouissement éducatif et linguistique. » Selon Mikhaël Missakabo, le risque est réel que ces étudiant-e-s désertent la région pour étudier ailleurs, ou bien optent plutôt pour des établissements anglophones, augmentant ainsi le taux d'assimilation des francophones du centre sud-ouest, déjà le plus élevé dans la province.

La Cour supérieure doit rendre bientôt un jugement pour déterminer si la fermeture du CGL était illégale et inconstitutionnelle, comme le soutiennent le SEFPO et les défenseurs du collège. En avril, *Notre Collège* a déposé une plainte formelle à la Commission des droits de la personne de l'Ontario, alléguant que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités a fait preuve de discrimination institutionnelle en autorisant la fermeture du Collège des Grands Lacs à l'automne 2001.

Le Collège des Grands Lacs, qui a fonctionné pendant six ans (1995-2001), a souffert d'une gestion maladroite et d'un financement inadéquat en comparaison des deux autres collèges communautaires francophones, la Cité collégiale d'Ottawa et le Collège Boréal de Sudbury.

Plus de 600 personnes ont déjà signé la pétition en ligne pour appuyer le rétablissement d'un collège francophone autonome dans le centre sud-ouest.

<http://www.petitiononline.com/CGL2005/petition.html>

-30-

Pour plus de renseignements : Mikhaël Missakabo 416-861-0538; notrecollège@yahoo.ca